



**Publication conformément
à la Loi du 2 mai 2007
Règlementation en matière de transparence**

Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (réglementation en matière de transparence), Wereldhave Belgium SCA déclare ce qui suit:

Depuis le 11 avril 2012, le capital de la SCA Wereldhave Belgium (€ 266.159.524,90) est représenté par 6.308.198 actions entièrement libérées, sans valeur nominale.

Toutes les 6.308.198 actions confère le droit de voter à l'Assemblée générale des actionnaires (chaque action donnant droit à une voix) et représentent ainsi le dénominateur. Il n'y a pas d'autres titres qui donnent droit au vote.

Wereldhave Belgium SCA n'applique pas de seuils statutaires de déclaration.

Les informations concernant le nombre d'actions ainsi que la structure de l'actionnariat, peuvent être consultées sur le site internet www.wereldhavebelgium.com

Vilvorde, le 26 avril 2012

Wereldhave Belgium SA
Gérant Statutaire

Pour des plus amples informations:

Wereldhave Belgium

Eddy De Landtsheer
Tel. + 32 2 732 19 00

www.wereldhavebelgium.com